Chap I : Types Abstraits de Données (TAD)

Université Alioune DIOP de Bambey (UADB)

Dr I. GAYE

16 janvier 2021

NB: Ce cours est tiré dans la plateforme EPITA Paris: https://algo.infoprepa.epita.fr/

1 Introduction

La conception d'un algorithme peut se faire de deux manières :

- La première et aussi la plus simple est celle qui consiste à coder et à considérer uniquement les types de données créés pour l'occasion et correspondants au langage de programmation utilisé. Leur implémentation se fera via les déclarations de types du langage et l'on utilisera alors les méthodes (procédures et fonctions) qui leur sont propres. Il est alors parfois difficile de transcrire facilement l'algorithme vers un autre langage (du C vers le JavaScript par exemple ou réciproquement).
- La deuxième méthode consiste à définir des types de données abstraits. C'est à dire que l'on va définir pour un type de donnée son nom, sa syntaxe d'utilisation (opérations, paramètres, etc.) et ses propriétés tout en étant détachés de toutes les contingences propres à un langage de programmation et/ou à une machine. Si, par exemple, un problème nécessite l'utilisation d'un graphe, nous nous contenterons de penser à la résolution du problème sans nous soucier du comment sera implémenté ce graphe en mémoire, ni comment seront manipulées ses différentes composantes.

2 Déclarations

Nous définirons un type abstrait à l'aide d'une signature et d'un ensemble d'axiomes.

2.1 Signature

La signature d'un type abstrait est composée des types et des opérations. Les types permettent de préciser à l'aide de plusieurs noms d'ensembles de valeurs (entier, arbre binaire, etc.) le ou les type(s) que nous voulons définir.

Par Exemple:

file, pile, liste, entier, graphe, arbre234, arbreAVL, etc.

Les opérations, quand à elles, nomment les propriétés propres $\operatorname{au}(x)$ type(s) que l'on veut définir. Elles sont caractérisées par un identifiant (nom) et par la déclaration formelle (profil) de leurs arguments ainsi que du type de leur résultat. La déclaration des arguments se fait par le biais de leur type, ainsi :

 $ins\acute{e}rer: liste \times entier \times \acute{e}l\acute{e}ment \rightarrow liste$

déclare l'opération qui consiste à insérer un élément à la $i^{\grave{e}me}$ place (définie dans ce cas par un entier) d'une liste et qui renvoie une liste.

Dans les algorithmes, nous utiliserons les opérations comme des fonctions ou des procédures (des routines), c'est à dire : l'identifiant accompagné entre parenthèses des arguments effectifs correspondants à ceux définis formellement. Par exemple, si nous voulons utiliser l'opération insérer précédente, en prenant des variables $l,\ i$ et e de types respectifs $liste,\ entier\ et\ élément,\ nous\ aurions: <math>lister(l,i,e)$

Dr I. GAYE

Pour les identifiants des opérations, tous les caractères sont possibles exceptions faites de l'espace, des parenthèses ouvrantes, fermantes et du caractère de soulignement _ qui servent respectivement de séparateurs, à forcer les priorités de certaines opérations ou à positionner les arguments de l'opération. Les exemples suivants sont valides :

opérations

```
Factorielle : entier \rightarrow entier
```

Puissance : entier \times entier \rightarrow entier

Discriminent : entier \times entier \times entier \to entier

ou bien

```
\_!: entier \rightarrow entier \_ : entier \times entier \rightarrow entier \triangle: entier \times entier \times entier \rightarrow entier
```

Une opération dont le profil ne demande pas d'argument est une constante, par exemple :

```
\begin{aligned} 0: &\to \text{entier} \\ \text{Faux}: &\to \text{boolean} \\ \text{Pi}: &\to \text{r\'eel} \end{aligned}
```

Pour finir sur la signature, voici un exemple complet, celle du type Booléen : \mathbf{type}

boolean

opérations

vrai : \rightarrow boolean faux : \rightarrow boolean

non : boolean \rightarrow boolean

et : boolean \times boolean \to boolean ou : boolean \times boolean \to boolean

2.2 Hiérarchie des types abstraits

Nous avons la possibilité pour définir un type abstrait de réutiliser ceux précédemment définis. En effet, si un type possède des opérations manipulant des entiers, il est préférable de ne pas devoir redéfinir le type **entier**. Un certain nombre de types de base sont considérés comme définis, parmi eux nous trouvons les types **entier**, **réel**, **boolean**, etc.

Pour définir un type **vecteur**, par exemple, nous allons devoir réutiliser les types **entier** et **élément**. Les données représentées par le type **élément** peuvent être n'importe quoi, des nombres, des moutons, des voiture, des étudiants. Se profile alors une hiérarchie de ces différents types, celui ou ceux que nous sommes

en train de définir et celui ou ceux qui le sont déjà, ceux que nous allons donc réutiliser.

type

vecteur

utilise

entier, élément

opérations

 $modifième : vecteur \times entier \times élément \rightarrow vecteur$

ième : vecteur \times entier \rightarrow élément

borneinf : vecteur \rightarrow entier bornesup : vecteur \rightarrow entier

Dans ce cas, la signature du type vecteur est l'union des signatures des types entier et élément à laquelle viennent s'ajouter les nouvelles opérations qui caractérisent le type vecteur. Nous pourrons donc utiliser des opérations déjà définies sur les types utilisés comme, par exemple, l'addition sur les entiers. Ce qui pour l'opération ième permettra d'utiliser en 2 ième argument la somme de deux entiers, par exemple :

ième(v,i+2)

Cette hiérarchie nous permet de dire qu'un type est :

- **défini** s'il est nouveau ("en conception", précisé dans types),
- prédéfini s'il existe déjà ("déjà conçu" et précisé dans utilise).

De même, nous dirons qu'une opération est :

- une opération interne si elle renvoie un résultat de type défini,
- un observateur si elle possède au moins un argument de type défini et si elle renvoie un résultat de type prédéfini.

Nous pourrions les définir autrement et dire qu'en fait les opérations internes sont celles-ci qui modifient l'état de la donnée elle-même, alors que les observateurs se contentent, comme leur nom l'indique, d'observer et de renvoyer une valeur se trouvant là où on leur demande de regarder. Dans l'exemple précédent, vecteur est un type défini, entier et élément sont des types prédéfinis ce qui fait de **modifième** une opération interne et de **ième**, **borneinf et bornesup** des observateurs.

2.3 Propriétés d'un type abstrait

L'idée est de donner un sens aux noms de la signature. C'est à dire que lorsque l'on évoquera un type de donnée, on mesurera immédiatement toutes ses possibilités et ses limites. Dans ce cas, et si l'on veut se détacher de toute contingence matérielle, on énonce les propriétés des opérations sous forme d'axiomes. Ce que l'on appelle plus communément une définition algébrique.

Le problème est de définir ce que font les opérations internes, pour le savoir il suffit de leur appliquer leurs propres observateurs. Les valeurs obtenues par ces derniers nous permettront de comprendre ce que fait l'opération interne.

Prenons par exemple l'application de l'observateur ième à l'opération interne modifième, cela donne les deux axiomes suivants :

```
\begin{array}{c} borneinf(v) \preceq i \preceq bornesup(v) \Longrightarrow i\grave{e}me(modifi\grave{e}me(v,i,e),i) = e \\ borneinf(v) \preceq i \preceq bornesup(v) \ ET \ borneinf(v) \preceq j \preceq bornesup(v) \\ ET \ i \prec \succ j \Longrightarrow i\grave{e}me(modifi\grave{e}me(v,i,e),j) = i\grave{e}me(v,j) \end{array}
```

ET i <> j => reme(modificiene(v,i,c),j)-reme(v,i,c)

Le premier axiome dit que lorsque l'on appelle modifième pour un vecteur v, un entier i un élément e, l'élément e se retrouve positionné dans la ième case du vecteur v. Cela est constaté par l'observateur ième, qui appliqué à l'aide du même entier i sur le nouveau vecteur (celui créé par modifième) est égal à e.

Le deuxième axiome définit, toujours à l'aide de l'observateur ième que seul la ième case du vecteur v est modifiée par l'élément e et que toutes les autres, référencées par l'entier $j \prec \succ i$, ont conservé les éléments qu'elles contenaient dans le vecteur v (avant changement).

Note: La définition d'un type algébrique abstrait est donc la composée d'une signature et d'un système d'axiomes qui la caractérise. Une fois l'ensemble des axiomes établi, il faut vérifier deux choses:

- l'absence d'axiomes contradictoires appelée consistance. Le contraire correspond au cas où l'application d'une même opération à des arguments identiques rend des valeurs différentes.
- le fait d'avoir écrit suffisamment d'axiomes appelé complétude et qui correspond au fait de pouvoir déduire une valeur pour toute application d'un observateur à une opération interne.

Il existe des opérations qui ne sont pas décrites partout. On les qualifie de partielles. Dans ce cas, et avant de décrire les axiomes utilisant ces opérations, il faut préciser leur domaine de définition. Ce que l'on fait à l'aide de préconditions.

Pour finir, reprenons l'exemple du vecteur et donnons sa définition complète, soit :

```
type
```

vecteur

Utilise

boolean, entier, élément

Opération

```
vect : entier \times entier \Longrightarrow vecteur modifième : vecteur \times entier \times élément \Longrightarrow vecteur ième : vecteur \times entier \Longrightarrow élément estinitialisé : vecteur \times entier \Longrightarrow boolean bornesup : Vecteur \Longrightarrow entier borneinf : vecteur \Longrightarrow entier
```

précondition

```
ième(v,i) est-défini-ssi Borneinf(v) \leq i \leq bornesup(v) ET estinitialisé(v,i) = vrai
```

Axiomes

```
\begin{array}{l} borneinf(v) \preceq i \preceq bornesup(v) \Longrightarrow i\grave{e}me(modifi\grave{e}me(v,i,e),i) = e \\ borneinf(v) \preceq i \preceq bornesup(v) \ ET \ borneinf(v) \preceq j \preceq bornesup(v) \\ ET \ i \prec \succ j \Longrightarrow i\grave{e}me(modifi\grave{e}me(v,i,e),j) = i\grave{e}me(v,j) \\ estinitialis\acute{e}(vect(i,j),k) = Faux \\ borneinf(v) \preceq i \preceq bornesup(v) \Longrightarrow estinitialis\acute{e}(modifi\grave{e}me(v,i,e),i) = \\ Vrai \\ borneinf(v) \preceq i \preceq bornesup(v) \ ET \ borneinf(v) \preceq j \preceq bornesup(v) \ i \\ \prec \succ j \Longrightarrow estinitialis\grave{e}(modifi\grave{e}me(v,i,e),j) = init(v,j) \\ borneinf(vect(i,j)) = i \\ borneinf(modifi\grave{e}me(v,i,e)) = borneinf(v) \end{array}
```

Avec

```
\begin{aligned} & bornesup(vect(i,j)) = j \\ & bornesup(modifième(v,i,e)) = bornesup(v) \end{aligned} vecteur v entier i,j,k élément e
```

La génération spontanée n'existant pas en Algorithmique, nous avons du ajouter l'opération **vect** qui crée un vecteur à partir de ses bornes (représentées par deux entiers). D'autre part, l'opération ième étant partielle, elle n'est en effet pas définie sur un indice auquel nous n'aurions pas précédemment affecté d'élément (é l'aide de modifième), nous avons donc dû rajouter une opération auxiliaire estinitialisé dont le seul but est de permettre l'écriture d'une précondition sur ième, autrement dit de préciser le domaine de définition de ième.

Pour conclure à l'aide de cet exemple, sur la conception et la compréhension des types algébriques abstraits, la définition du type vecteur est consistante et complète pour les raisons suivantes :

[label=5] Il n'existe aucun axiome en contradiction avec un autre. Tout vecteur est le fruit d'une opération **vect** et d'une série d'opérations modifième, effets constatés par estinitialisé, bornesup et borneinf dans tous les cas et par ième quand la précondition est satisfaite.